

# JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019, 4,07 € ht la ligne.  
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actuellegales.fr](http://www.actuellegales.fr).

## Avis de marchés publics

Procédure adaptée  
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

### Commune de Durtal

Construction d'une halle de tennis, maison des jeunes, boulodrome, et de vestiaires

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Objet du marché** : travaux de construction d'une halle de tennis sur le plateau sportif de Durtal.  
Le présent marché est un marché de travaux en procédure adaptée prévue à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.  
**Modalités de retrait du DCE et réponse** : [www.marches-secures.fr/entreprise/](http://www.marches-secures.fr/entreprise/)  
**Critères d'attribution** :  
- critère financier 40 % ;  
- critère technique 60 %.  
Les sous-critères figurent dans les documents de consultation.  
**Délai de validité des offres** : 4 mois.  
**Date de remise des offres** : vendredi 4 décembre 2020 à 12 h 00.  
**Date limite de réception des offres** : 4 décembre 2020 à 12 h 00.

### Commune de Durtal

Plateau sportif VRD

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Pouvoir adjudicateur** : mairie de Durtal, 3, rue de la Mairie, BP 10017, 49430 Durtal.  
**Objet du marché** : travaux d'aménagement et de VRD du plateau sportif de Durtal.  
Marché de travaux en procédure adaptée prévue à l'article L.2123-1 du CCP  
**Modalités de retrait et réponse du DCE** : [www.marches-secures.fr/entreprise/](http://www.marches-secures.fr/entreprise/)  
**Critères d'attribution** :  
- critère financier 40 % ;  
- critère technique 60 %.  
Les sous-critères figurent dans les documents de consultation.  
**Délai de validité des offres** : 4 mois.  
**Date de remise des offres** : vendredi 4 décembre 2020 à 12 h 00.  
**Date limite de réception des offres** : 4 décembre 2020 à 12 h 00.

## Marchés publics

Procédure adaptée

### Ville d'Ombrée-d'Anjou

Achat de mobilier et de vaisselle

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Fournitures

**Organisme acheteur** : ville d'Ombrée-d'Anjou (49). Correspondant : Virginie Bordeau, 4, rue A-Gaubert-et-S-Micolau, zone de la Préalaye, 49420 Ombrée-d'Anjou, France. Tél. (+33) 2 41 92 35 19. Courriel : [v.bordeau@ombreedanjou.fr](mailto:v.bordeau@ombreedanjou.fr) URL : <https://www.ombreedanjou.fr>  
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>  
**Objet du marché** : achat de mobilier et de vaisselle pour le territoire d'Ombrée-d'Anjou.  
**Type de marché** : fournitures ; achat.  
**Classification CPV** : 39100000, 39221200.  
Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.  
**Durée du marché ou délai d'exécution** : 4 mois.  
**Durée de validité des offres** : 120 jours.  
**Informations sur les lots** :  
Lot 1 : fourniture d'équipements de cuisine professionnelle.  
Lot 2 : fourniture de mobilier intérieur.  
Lot 3 : fourniture de vaisselle.  
Lot 4 : fourniture mobilier d'agencement.  
Lot 5 : acquisition et installation de systèmes de sonorisation.  
**Options** : pour le lot 4 fourniture de chaises de conférence.  
**Type de procédure** : procédure adaptée.  
**Des variantes seront prises en considération** : oui.  
**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
**Remise des offres ou des candidatures** : les offres doivent être déposées sur la plateforme «marchés sécurisés».  
**Date limite d'obtention des documents** : mercredi 9 décembre 2020, 12 h 00.  
**Date limite de réception des offres** : mercredi 9 décembre 2020, 12 h 00.  
**Date d'envoi des invitations aux candidats sélectionnés** : lundi 9 novembre 2020.  
**Langue(s) pouvant être utilisée(s)** : français.  
**Avis de marché BOAMP** n° 20-137453 (envoyé le 9 novembre 2020).

### Soyez informés

chaque jour dans notre rubrique **annonces légales** nos publications

**d'enquêtes publiques avis administratifs**

## Marchés publics

Procédure formalisée

### CCAS d'Angers

Maintenance des installations climatiques, ventilations mécaniques contrôlées et extracteurs d'Angers

### APPEL D'OFFRES OUVERT

Directive 2014/24/UE.  
Le présent avis constitue un appel à la concurrence.  
**Section I : pouvoir adjudicateur**  
**I.1) Nom et adresses** : Centre Communal d'Action Sociale, à l'attention de M. Le Maire président, BP 80011, 49020 Angers cedex 02.  
Courriel : [marches.ccas@ville.angers.fr](mailto:marches.ccas@ville.angers.fr)  
Adresse internet : <https://alm.marches-secures.fr>  
Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://alm.marches-secures.fr>  
**Accès électronique à l'information (URL)** : <https://alm.marches-secures.fr>  
**Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique** : <https://alm.marches-secures.fr>  
**I.2) Procédure conjointe** :  
**I.3) Communication**  
**Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse** : <https://alm.marches-secures.fr>  
**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues** : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).  
**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées** : par voie électronique via : <https://alm.marches-secures.fr>  
**I.4) Type de pouvoir adjudicateur** : organisme de droit public.  
**I.5) Activité principale** : services généraux des administrations publiques.  
**Section II : objet**  
**II.1) Étendue du marché** :  
**II.1.1) Intitulé** : maintenance des installations climatiques, ventilations mécaniques contrôlées et extracteurs du Centre Communal d'Actions Sociales d'Angers.  
**II.1.2) Code CPV principal** :  
**Mots descripteurs** : maintenance, climatisation.  
**Descripteur principal** : 50700000.  
**II.1.3) Type de marché** : service.  
**II.1.4) Description succincte** : assurer l'entretien réglementaire et prévenir des installations en assurant le confort des usagers et de son personnel. Maîtriser les dépenses énergétiques. Pérenniser les installations. Assurer les actions d'entretien correctif jugées nécessaires en accord avec le maître d'ouvrage. Assurer les dépannages. Apporter un conseil au maître d'ouvrage.  
**II.1.6) Information sur les lots** :  
**Ce marché est divisé en lots** : non.  
**II.2) Description** :  
**II.2.1) Code(s) CPV additionnel(s)** :  
**Mots descripteurs** : maintenance, climatisation.  
**Code(s) CPV additionnel(s)** : 50700000.  
**Code NUTS** : FRG02.  
**Lieu principal d'exécution** : Angers, cf. liste des sites, 49000 Angers.  
**II.2.3) Description des prestations** :  
**Forme de marché** : ordinaire. Attribution d'un marché unique. Marché conclu pour une période initiale de 2 ans.  
**II.2.4) Critères d'attribution** : le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés dans le règlement de la consultation.  
**II.2.5) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique** :  
**Durée en mois** : 24.  
**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction** : oui.  
**Description des modalités ou du calendrier des reconductions** : nombre de périodes de reconduction fixé à 3, durée de chaque période de reconduction : 1 fois 2 ans puis 2 fois 1 an, et durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, 6 ans.  
**II.2.6) Variantes** :  
**Des variantes seront prises en considération** : non.  
**II.2.7) Information sur les options** :  
**Options** : non.  
Possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.  
**Section III : renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**  
**III.1) Conditions de participation** :  
**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au Registre du commerce ou de la profession** :  
**Liste et description succincte des conditions** : déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.  
**III.1.2) Capacité économique et financière** : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.  
**III.1.3) Capacité technique et professionnelle** : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.  
**III.2) Conditions liées au marché** :  
**III.2.1) Conditions particulières d'exécution** : début d'exécution du marché à compter de la date de notification du contrat. Prestations réglées par des prix forfaitaires et prix unitaires. Prix actualisables à chacune des reconductions. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Modalités de financement des prestations : les paiements s'effectuent par virement administratif. Aucune clause de garantie financière prévue.  
**III.2.2) Marché éligible au MPS** :  
**La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif marché public simplifié sur présentation du numéro de Siret** : non.  
**Section IV : procédure**  
**IV.1) Description** :  
**IV.1.1) Type de procédure** :  
**Procédure** : appel d'offres ouvert.  
**IV.1.2) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)** :  
**Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics** : non.  
**IV.2) Renseignements d'ordre administratif** :  
**IV.2.1) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation** : 15 décembre 2020 à 12 h 00.  
**IV.2.2) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation** : français.  
**IV.2.3) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** :  
**Durée en mois** : 7 (à compter de la date limite de réception des offres).  
**IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres** :  
**Date prévisionnelle** : 15 décembre 2020 à 14 h 00.  
**Section VI : renseignements complémentaires**  
**VI.1) Renouvellement** : il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.  
**VI.2) Informations complémentaires** :  
La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)), soit sous la forme d'un Document unique de marché européen (Dume).  
La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation.  
**Numéro de la consultation** : MAINTINSTCLIM2020.  
Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes : les candidats peuvent effectuer une visite des sites. Les contacts des sites sont listés dans l'annexe 1 au CCTP.  
**VI.3) Procédures de recours** :  
**VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours** : tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex.  
**VI.4) Date d'envoi du présent avis** : 9 novembre 2020.

### Avis administratifs

Préfet de MAINE-ET-LOIRE

Secrétariat général

Direction de l'interministerialité et du développement durable

Commune de MAZIÈRES-EN-MAUGES Installations classées pour la protection de l'environnement et permis de construire

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD - 2020 n° 226 du 30 octobre 2020, une enquête publique unique est ouverte en mairie de Mazières-en-Mauges, du mardi 1er décembre 2020 à 14 h 00 à mercredi 6 janvier 2021 à 18 h 00, soit pour une période de 37 jours, sur la demande de permis de construire et le dossier déposé au guichet unique par M. le président de la SAS L'Abéille en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'une usine de fabrication de boissons rafraîchissantes sans alcool, située Zac de l'Appentière à Mazières-en-Mauges (49280), activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et la demande de M. le Maire de Mazières-en-Mauges de mettre en oeuvre l'enquête publique relative au permis de construire.  
Le projet se matérialisera par la construction d'un nouveau site de production. Outre son activité de boissons gazeuses, la société aura également une activité de fabrication de jus de fruit et de stérilisation et conditionnement du lait. Cette demande, constituée conformément aux articles L.421-1 et suivants du Code de l'urbanisme et aux articles R.512-2 à R.512-10 du Code de l'environnement comporte la demande de permis de construire et le dossier déposé au guichet unique incluant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que la réponse de l'exploitant à celui-ci.  
Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Mazières-en-Mauges afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (du lundi au mardi de 13 h 30 à 18 h 00, le mercredi de 14 h 00 à 18 h 00, du jeudi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 00, et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00), sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Mazières-en-Mauges, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse [prefenpub-sas-labelle@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:prefenpub-sas-labelle@maine-et-loire.gouv.fr).  
Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 18 h 15. Mme Huguette Halligon, enseignante en retraite, nommée commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 29 juin 2020, recevra en personne à la mairie de Mazières-en-Mauges, les observations du public, les :  
- mardi 1er décembre 2020 de 14 h 00 à 18 h 00,  
- samedi 12 décembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- mardi 22 décembre 2020, de 14 h 00 à 18 h 00,  
- mercredi 6 janvier 2021 de 14 h 00 à 18 h 00.  
Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.  
À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières.  
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Mazières-en-Mauges, à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/rubrique> «Publications - enquêtes publiques»).

Pour avis.

### Vie des sociétés

ATPL

Forme : société par actions simplifiée (unipersonnelle)  
Capital social : 4 000 euros  
Siège social :  
3, rue Traversière, La Pouéze  
49370 ERDRE-EN-ANJOU  
RCS Angers 828 079 756

AVIS

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires en date du 1er octobre 2020, l'associé unique a décidé, à compter du 1er octobre 2020 de transférer le siège social à Mas des Lys, route d'Arles, 13460 Saintes-Maries-de-la-Mer. Statuts mis à jour.  
Radiation RCS d'Angers et immatriculation au RCS de Tarascon.

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 novembre 2020, à Avrié.  
Dénomination : LC Déco.  
Forme : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.  
Siège social : 4, rue de l'Hirondelle, 49500 Avrié - Segré-en-Anjou Bleu.  
Objet : travaux de peinture intérieure et extérieure, revêtements et rénovation des sols et murs, et petits travaux bâtiments. Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.  
Durée de la société : 99 années.  
Capital social fixe : 1 000 euros.  
Gérant : M. Landry Coraboeuf, demeurant 1, impasse des Jardins, 49500 Avrié - Segré-en-Anjou Bleu.  
La société sera immatriculée au RCS Angers.

Pour avis.

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : MSC.  
Forme : SCI.  
Capital social : 1 000 euros.  
Siège social : 231, rue Nationale, Chemillé, 49120 Chemillé-en-Anjou.  
Objet : l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers et la propriété, l'édification, l'administration entre autres par bail ou location de tous biens immobiliers acquis ou à édifier par la société.  
Durée : 99 ans.  
Gérance : M. Mickaël Cadiot demeurant 19, rue Plantagenêt, Chemillé, 49120 Chemillé-en-Anjou.  
Clause d'agrément : oui.  
Immatriculation : RCS Angers.

Pour avis

Les Associés fondateurs.

LES 3 G

Forme : société par actions simplifiée  
Capital social : 600 000 euros  
Siège social :  
3, rue Traversière, La Pouéze  
49370 ERDRE-EN-ANJOU  
RCS Angers 883 917 353

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2020, les associés ont décidé, à compter du 1er octobre 2020 de transférer le siège social à Mas des Lys, route d'Arles, 13460 Saintes-Maries-de-la-Mer. Statuts mis à jour.  
Radiation RCS d'Angers et immatriculation au RCS de Tarascon.

RD MODE

SARL en liquidation  
Au capital de 7 500 euros  
Siège social et de liquidation :  
20-22, rue Pocquet-de-Livonniers  
49100 ANGERS  
821 370 632 RCS Angers

### AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE réunie le 31 juillet 2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de la dite assemblée.  
Elle a nommé comme liquidateur Jean-Luc Seguret, demeurant La Cloutière, 49170 Saint-Léger-des-Bois, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.  
Le siège de la liquidation est fixé 20-22, rue Pocquet-de-Livonniers, 49100 Angers. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Angers, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur Jean-Luc SEGURET.

JURICA  
Société d'avocats  
G. GASCON et C. GAUDEBERT  
Avocats associés  
au barreau de La Roche-sur-Yon  
54, rue Benjamin-Franklin  
Les Petites Bazinières  
LA ROCHE-SUR-YON

### Autres légales

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS  
MODIFICATION

DU PLAN DE SAUVEGARDE

Par jugement en date du 13 octobre 2020, le tribunal de commerce de Paris a prononcé la modification du plan de sauvegarde plus de 2 ans après le prononcé du plan sur requête du commissaire à l'exécution du plan à l'égard de Yoopala Services SA, siège social : 19, boulevard Malesherbes, 75008 Paris 8e arrondissement, n° B 488 791 203, garde à domicile d'enfants de moins de plus de trois ans. Etablissement secondaire : 152, avenue Patton, 49000 Angers.

Le Greffier.

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT  
DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce et à l'article R.625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour les affaires suivantes :  
Liquidation judiciaire, Services & Aides à Domicile Maine & Loire SARL (1576), 8, rue Louis-Dolbeau, 49000 Angers.  
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Pour avis le 13 novembre 2020  
Selar! ANGIN BACH  
1, rue d'Alsace, BP 92126  
49021 Angers.

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE  
D'ANGERS

LIQUIDATION JUDICIAIRE

SCI PHILFRANK  
4bis, rue Saint-Martin  
49770 LA MEMBROLLE-SUR-LONGUEUE

L'état de collocation suite à la vente de l'immeuble sis 11, rue Honriette-Brault, appartement n° 3, au premier étage, Saint-Sylvain-d'Anjou, 49480 Verrières-en-Anjou, cadastré section AC n° 837, 838, 842, 847, 848, est déposé au greffe, où toute personne peut en prendre connaissance.  
Les contestations seront recevables, au greffe du tribunal judiciaire d'Angers, dans le délai de 30 jours à compter de la parution au Bodacc.

Le Greffier.

### Consommation

## Location avec option d'achat annulée : locataire et propriétaire doivent payer

Si le contrat de location avec option d'achat (LOA) est annulé, le locataire doit rendre l'objet et verser une indemnité à son propriétaire pour l'avoir utilisé, celui-ci devant de son côté rendre les loyers versés.

Le locataire se trouve ainsi débiteur d'une indemnité d'utilisation et créancier des loyers qu'il a versés, selon la Cour de cassation. Il ne peut pas compter cependant sur une compensation des deux sommes entre elles, car elles peuvent avoir des montants très différents. Il peut, au bilan de l'opération, devoir de l'argent ou en récupérer.

L'annulation d'un contrat impose de replacer chacun dans l'état où il se trouvait avant de l'avoir signé. Chacun rend donc ce qu'il a reçu de l'autre. Le locataire rend l'objet et le propriétaire rend les loyers. Mais l'utilisation du bien d'autrui durant une certaine période mérite une contrepartie pour son propriétaire, a justifié la Cour de cassation.  
(Cass. Com, 9.5.2018, P 17-10.062)

### Dette

## Il y a un risque dans certaines ventes aux enchères

La mésaventure est arrivée à l'acquéreur d'un objet d'art qui s'était révélé a posteriori beaucoup moins ancien que l'on ne pensait. Le propriétaire de cet objet déposé en gage étant par hypothèse désargenté, l'acquéreur préférerait réclamer la restitution de la somme à l'établissement de crédit.

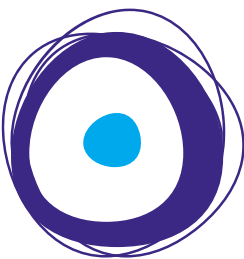
La justice n'a pas été d'accord. Même si la vente de l'objet a profité à cet établissement financier en permettant le remboursement du prêt, a-t-elle dit, c'est à l'emprunteur, seul propriétaire du bien, qu'a été remis l'argent dans un premier temps. C'est lui qui a remboursé le prêt dans un second temps et lui seul peut être tenu de restituer l'argent.

La détention de l'objet par l'établissement de crédit ne lui a pas transféré la propriété, explique la Cour de cassation. L'acquéreur mécontent qui réclamait l'annulation de son achat se trouvait donc face à un vendeur incapable de restituer le prix.

En revanche, ajoutent les juges, si l'établissement de crédit a une responsabilité dans la vente, du fait de la présentation erronée qu'il aurait faite de l'objet, il peut être condamné à prendre en charge les sommes dues par le vendeur. Ce qui sauverait l'acheteur malheureux. Mais ce n'est pas acquis.  
(Cass. Civ 1, 3.5.2018, Z 16-3.656).

# MARCHÉS PUBLICS

TOUTES LES PLATEFORMES  
TOUS LES APPELS D'OFFRES  
TOUS LES DCE



LACENTRALE DES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est ici

1 SEUL SITE

POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES